



EVRY GREGY SUR YERRES - Service périscolaire
01.64.05.31.32. / services.scolaires@orange.fr



EVRY GREGY SUR YERRES - Service périscolaire
01.64.05.31.32. / services.scolaires@orange.fr

INSCRIPTIONS RESTAURATION

Enfants Limoges Fourches et Lissy

INSCRIPTIONS RESTAURATION

Enfants Limoges Fourches et Lissy

MOIS :

MOIS :

Nom de l'enfant :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Prénom :

Classe :

Classe :

En cas de garde alternée, merci de préciser : Semaine chez : père mère

En cas de garde alternée, merci de préciser : Semaine chez : père mère

Mettre une croix pour signaler une présence

Mettre une croix pour signaler une présence

RESTAURATION

RESTAURATION

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

A REMETTRE AU SERVICE PERISCOLAIRE AVANT LE 20 DE
CHAQUE MOIS POUR LE MOIS SUIVANT

A REMETTRE AU SERVICE PERISCOLAIRE AVANT LE 20 DE
CHAQUE MOIS POUR LE MOIS SUIVANT



Chers parents,

Pour une meilleure organisation et un service de qualité, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles et délais d'inscription et de modification.

Si vous avez fait des réservations via la fiche de réservations annuelles de Septembre 2017 à Juillet 2018, il n'est pas nécessaire de les refaire avec cette fiche. En cas de garde alternée, vous devez faire chacun (père et mère) votre planning d'inscription.

Toutes les réservations aux diverses activités périscolaires doivent être faites au moyen de ce formulaire avant le 20 du mois pour le mois suivant.

Toute modification de ce planning devra rester exceptionnelle et devra se faire au minimum la veille avant 9 heures du jour concerné, par mail ou via la navette disponible à l'accueil périscolaire.

Aucune modification ne sera prise verbalement, ni auprès des enseignants ni auprès de animateurs.

En cas d'absence d'un enseignant, le repas étant réservé, celui-ci sera facturé.

En cas d'absence pour maladie, le premier jour est facturé. Il vous est demandé d'avertir le service périscolaire avant 9 h 00 pour l'annulation des jours suivants, ceux-ci seront déduits sur présentation d'un certificat médical, à défaut, le(s) repas sera(seront) facturé(s).

Le régisseur



Chers parents,

Pour une meilleure organisation et un service de qualité, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles et délais d'inscription et de modification.

Si vous avez fait des réservations via la fiche de réservations annuelles de Septembre 2017 à Juillet 2018, il n'est pas nécessaire de les refaire avec cette fiche. En cas de garde alternée, vous devez faire chacun (père et mère) votre planning d'inscription.

Toutes les réservations aux diverses activités périscolaires doivent être faites au moyen de ce formulaire avant le 20 du mois pour le mois suivant.

Toute modification de ce planning devra rester exceptionnelle et devra se faire au minimum la veille avant 9 heures du jour concerné, par mail ou via la navette disponible à l'accueil périscolaire.

Aucune modification ne sera prise verbalement, ni auprès des enseignants ni auprès de animateurs.

En cas d'absence d'un enseignant, le repas étant réservé, celui-ci sera facturé.

En cas d'absence pour maladie, le premier jour est facturé. Il vous est demandé d'avertir le service périscolaire avant 9 h 00 pour l'annulation des jours suivants, ceux-ci seront déduits sur présentation d'un certificat médical, à défaut, le(s) repas sera(seront) facturé(s).

Le régisseur